



délais pour recevoir réponse

Par **colette999**, le **09/08/2011 à 15:02**

on vient de me dépister une maladie génétique qui m'a forcée à me mettre en maladie depuis novembre 2010, au début de l'année une feuille d'arrêt maladie n'a pas été reçue par mon organisme de ss

Je ne m'en suis aperçue que très tard car nos paiements sont très fractionnés. J'ai téléphoné à l'organisme qui m'a dit d'envoyer un duplicata.

Mais ce duplicata, ils l'ont refusé et ils m'ont dit de faire une réclamation auprès d'une commission de recours.

Je l'ai fait le 19 mai en soulignant que la seule faute que j'avais commise: était de faire confiance à la poste.

Nous sommes le 9 aout et je n'ai toujours pas de réponse. Que dois-je faire? Merci

Par **P.M.**, le **09/08/2011 à 16:31**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il s'agit de la Sécurité Sociale mais normalement les commissions de recours fonctionnent de la même manière et je vous propose [ce dossier](#)